Réf. Farde e-Assemblées : 2619669

N° OJ : **169**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Convention relative à la cession de la gestion des autorisations domaniales sur le quai des Péniches entre le Port de Bruxelles et la Ville.

Le Conseil communal,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une bonne collaboration avec le Port de Bruxelles, il est proposé au Conseil d'approuver la convention en annexe, qui sera notamment utilisée:
- par la cellule "marchés" dans le cadre de la création d'un marché sur le site du Port
- pour l'éventuelle future mise en place d'emplacements ambulants
- pour l'encadrement des HoReCa situés sur le site du Port

Sur proposition du Collège des Bourgemestre et Echevins,

Arrête:

Article 1er: La convention entre le Port de Bruxelles et le service commerce de la Ville de Bruxelles est approuvée.

Article 2: La signature de la convention par le service commerce de la Ville de Bruxelles et le Port de Bruxelles est approuvée.

Annexes :

Convention entre le Port de Bruxelles et la ville de Bruxelles FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)